

## **Dispositifs-Mesures-Outils COVID19**

### **ECONOMIE GÉNÉRALE – AIDES DE LA RÉGION SUD**

#### **AIDES RÉGIONALES**

<https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19>

*Les 8 outils de la Région Sud pour les entreprises (le 9<sup>e</sup> est destiné aux agriculteurs)*

#### **FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE**

(18 M€ injectés par la Région Sud.)

**Volet 1** : 1.500 euros d'aide automatique sur simple déclaration.

Disponible le 31/03/20 sur le site <http://impots.gouv.fr>

**Volet 2** : 2 000€ à 5 000€ avec une co-instruction Etat/Région des dossiers supérieurs selon le besoin et la taille de l'entreprise Déposer sa demande dès le 15 avril sur le site de la Région Sud : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/fonds-de-solidarite-pour-les-entreprises>

#### **FONDS COVID RESISTANCE**

Créé par la Région Sud et la Banque des Territoires, c'est un prêt pour les entreprises et associations de - de 20 salariés, compris entre 3 000 € et 10 000 €, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois. Opéré en partenariat avec le réseau initiative.

Près de 50 territoires se mobilisent d'ores et déjà (20 M€ minimum en cours d'abondement par les collectivités régionales – Le Département des Alpes Maritimes participe à ce fonds à hauteur de 2,6 M€ ainsi que la Métropole Nice Côte d'Azur avec 1 M€. Le Département de Vaucluse a annoncé sa participation à hauteur de 1,8 M€).

Ce fonds est en cours d'abondements par d'autres collectivités telles que le Département des Alpes-de-Haute Provence ainsi que par des intercommunalités.

Près de 50 territoires se mobilisent d'ores et déjà, suite à l'appel du Président de la Région pour abonder le prêt Covid Résistance et engager plus de 10 millions d'euros supplémentaires pour les entreprises régionales. [Lien](#)

#### **Covid-Résistance : la Région Sud lance son site d'aide aux entreprises**

Région Sud – 20 avril 2020

<https://tpe.initiative-sud.com/>

#### **PRET REBOND A TAUX ZERO**

La Région Sud abonde le prêt REBOND à taux zéro proposé par la Banque publique d'investissement (BPI) de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf secteur agricole).

La dotation de 5M€ par la Région Sud a un effet levier estimé à 18 millions d'euros.

Déposer son dossier auprès de Bpifrance en <https://www.bpifrance.fr/>

#### **REGION SUD GARANTIE**

Garantie bancaire jusqu'à 80% pour les entreprises éligibles au fonds et impactées par la pandémie du COVID 19, afin de sécuriser au mieux l'accès aux financements bancaires pour les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10M€ fléchés).

Déposer son dossier auprès de Bpifrance en Région <https://www.bpifrance.fr/>

#### **SUVENTION OU AVANCE REMBOURSABLE**

Une subvention ou une avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles ou exceptionnelles mais souhaitant investir redémarrer (5M€).

Déposer son dossier sur le portail subvention de la Région Sud :

<https://subventionsenligne.maregionsud.fr/Authentification/LogOn?ReturnUrl=%2F>

## **PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES REGIONALES**

« Mon projet d'entreprise » et les accompagnements artisanat commerce et économie sociale et solidaire sont réorientés pour les mois à venir sur la gestion de l'urgence (avec 2M€).

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/mon-projet-dentreprise-le-parcours-daccompagnement-des-entreprises-regionales>

Portail des entreprises / Un seul N° vert de 8 h à 18 h : 0 805 805 145

## **REPORT DES ECHEANCES DE REMBOURSEMENT DES PRETS ET DES AVANCES REMBOURSABLES**

Pour les financements obtenus dans le cadre du FIER (Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région), le report est de douze mois, pour les outils opérés en direct par la Région Sud et jusqu'à six mois, reconductible une fois, pour ceux opérés par les partenaires.

## **NON APPLICATION DES PENALITES DE RETARD DANS LES MARCHES PUBLICS**

La Région Sud applique la règle de non application des pénalités de retard pour les entreprises impactées par le COVID-19.

*Soit un total de 70 M d'€ pour toutes les entreprises dans tous les secteurs, pour répondre à tous les besoins : subvention, prêt, garantie, avances remboursables.*

## **EXTENSION DU DISPOSITIF E-PASS JEUNES**

Grâce au dispositif E-Pass Jeunes, ses détenteurs bénéficient d'un avantage de 80 € dont 28 € pour l'achat de livres, 12 € pour l'achat de places de cinéma, 10 € pour l'achat de place spectacle ainsi que 10 € pour des sorties organisées dans le cadre scolaire auprès des partenaires. 20 € permettent également l'achat d'une licence sportive.

La Région Sud a souhaité permettre aux bénéficiaires qui ne seraient plus éligibles à la rentrée prochaine, de bénéficier, une année supplémentaire, des avantages de la carte, ces derniers n'ayant pas pu utiliser la totalité de leur crédit en raison du confinement. Près de 11 000 jeunes seraient concernés.

Il s'agit des jeunes détenteurs de la carte E-Pass Jeunes en 2019-2020 qui, en septembre 2020, ne seront plus lycéens, apprentis, élèves ou étudiants du sanitaire et social et stagiaires de la formation professionnelle, élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), jeunes inscrits dans une Mission locale ou qui auront dépassé l'âge limite de 25 ans ou bien qui ne seront plus scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il leur suffira de réactiver leur compte au mois de septembre.

Dans ce cadre, une délibération sera soumise au vote des élus régionaux lors de la Commission permanente qui se tiendra au mois de juin.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas finalisé leur demande de carte, sachez que vous pouvez le faire jusqu'au 30 juin sur <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

L'équipe e-PASS JEUNES demeure à vos côtés pour répondre à vos questions à [e-pass.jeunes@maregionsud.fr](mailto:e-pass.jeunes@maregionsud.fr).

Vous pouvez également joindre la hotline bénéficiaire (9h-19h du lundi au vendredi, 9h-17h le samedi) : 03 87 78 78 22

## **\* INITIATIVE LOCALE DE SOUTIEN AU FONDS COVID-RÉSISTANCE : LA MÉTROPOLE TOULON-PROVENCE-MÉDITERRANÉE**

La Métropole Toulon-Provence-Méditerranée injecte 900.000 euros dans le fonds lancé par la Région Sud.

[Initiative Var](#) est l'opérateur choisi pour assurer au niveau local la mise en œuvre de ce dispositif.

Lien : <https://tpe.initiative-sud.com/>

## **\* INITIATIVE LOCALE – LES MESURES DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE**

Faciliter l'accès des entreprises à la commande publique : simplification des procédures de passation et d'exécution des marchés, ouverture d'un guichet unique

Report du paiement des loyers et charges pour les entreprises hébergées sur ses sites immobiliers

Communiqué de presse du 04 avril :

<https://www.ampmetropole.fr/espace-presse>

## **\* INITIATIVE LOCALE – PLAN DE RELANCE APRES-COVID DE LA CCI METROPOLITAINE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Gomet – 30 avril 2020

<https://gomet.net/relance-covid-cciamp/>

## **\* INITIATIVE LOCALE – LES MESURES DE LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D’AZUR**

Pour les salariés gratuité des transports en commun sur le réseau Lignes d’Azur

Contribution financière de 1M€ au fonds d'urgence départemental de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur en soutien aux entreprises impactées.

Modification des modalités d'avances de paiements sur les marchés publics

Exonération des loyers des entreprises et associations logées par la Métropole

Prise en charge des loyers professionnels des petites entreprises impactées, avec une aide financière exceptionnelle ouverte aux indépendants, auto-entrepreneurs et micro-entreprises de moins de cinq salariés / Service à contacter

: *business@niceotedazur.org*

<https://www.nicecotedazur.org/actualite/2020/04/03/bureau-m%C3%A9ropolitain-d%C3%A9cisions-adopt%C3%A9es-le-3-avril-2020>

## **\* INITIATIVE LOCALE – LES MESURES DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le Département, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, a voté la création d'un fonds territorial d'urgence destiné à soutenir la trésorerie des entreprises les plus impactées par la crise. Il contribue à hauteur de 35 millions d'euros sur les 40 millions d'euros attribués à ce dispositif exceptionnel.

Le Département a décidé de participer au dispositif "Prêt TTPE Résistance" mis en place par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Caisse des Dépôts et Consignations pour les très petites entreprises (TTPE) de moins de 20 salariés. Il a accordé à la Région une aide de 2 millions d'euros.

La commission permanente en visioconférence a adopté des rapports sur les subventions aux associations des secteurs sociaux, éducatifs, culturels, sportifs et jeunesse pour leur permettre d'assurer leurs missions malgré les difficultés. Les associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire ont fait l'objet d'un rapport particulier.